



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-105

PUBLIÉ LE 12 MARS 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2026-03-09-00008 - Arrêté DOS-GRHH-2026-28 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de CREVECOEUR-LE-GRAND (Oise) (3 pages)

Page 3

## **Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R32-2026-03-12-00001 - ARRÊTÉ du 12 mars 2026 portant modification (N° 3) à l'arrêté de nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France (1 page)

Page 6

**ARRETE DOS-GRHH-2026-28  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE L'HÔPITAL DE CRÈVECOEUR-LE-GRAND (OISE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-98 du 23 février 2021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de Crèvecœur-le-Grand (Oise) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital de Crèvecœur-le-Grand est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de l'hôpital de Crèvecœur-le-Grand sont chargés de l'exécution du présent

Fait à Lille, le **09 MARS 2026**

Pour le directeur général  
et par délégation,  
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME



**ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-28)**

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Aymeric BOURLEAU, Maire de Crèvecœur-le-Grand, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Hubert VANYSAKER, représentant la communauté d'agglomération du Beauvaisis;
- Madame Nicole CORDIER en qualité de représentante de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

**2° en qualité de représentants du personnel**

- Madame Sandrine SELLIER en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur le docteur Kamal HAMADANI en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement,
- Madame Djaouida NAKIB en qualité de représentante désignée par les organisations syndicales.

**3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Monette-Simone VASSEUR et Madame Georgette LEMAIRE (union départementale des associations familiales ((UDAF) de l'Oise), représentantes des usagers désignées par le préfet de l'Oise.

**ARRÊTÉ du 12 mars 2026 portant modification (N° 3)  
à l'arrêté de nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs  
indépendants des Hauts-de-France**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2026 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France ;

Vu les arrêtés ministériels modificatifs en date des 16 et 21 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la fédération nationale des auto-entrepreneurs (*FNAE*).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**1° En tant que représentants des travailleurs indépendants actifs**

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (*FNAE*)

Suppléants :

Mme Ariane BONY (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 mars 2026

La cheffe de l'antenne de Lille  
de la mission nationale de contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*